

# Compte-rendu Séance du Conseil municipal du 07 septembre 2020

L'an **deux mil vingt**, le 07 septembre à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES**, **Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 août 2020.

<u>Etaient présents</u>: Nadine DUBOS, Nicolas TARBES, Marie-France QUESADA, Odile CADASSOU, Jean-Bernard NIOTOU, Stéphane ITEY, Jean-Marc AYZE, Ghislain COMELLI, Jérôme NOUGARO.

Absent représenté : Alice MIOQUE par Nicolas TARBES.

Secrétaire de Séance: Nadine DUBOS.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

#### D2020-29 : VIREMENT DE CREDITS POUR MISE A JOUR REPRISE DES RESULTATS ANTERIEUR EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de mettre à jour le report des résultats antérieurs en section d'investissement (c/001), un virement de crédits est nécessaire.

### **CRÉDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
001	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 36 398.38

## CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2113	Terrain aménagé	- 4 000.00
21	2115	Terrain bâti	- 8 898.38
21	2151	Réseau de voirie	- 23 500.0 0



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder à cette décision modificative.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nbre de conseillers en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Pour: 10 Contre: 00 Abstention: 00

### D2020-30 : MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A la suite du contrôle de légalité par la Préfecture, le 10 juillet 2020, la délibération 2020-14 doit être mise à jour sur les délégations 19 et 23.

En effet, la délégation 19, portant l'exercice du droit de préemption défini par l'article L.241-1 du code de l'urbanisme ne doit plus apparaître compte tenu du transfert du droit de préemption à la Communauté de Communes du créonnais.

La délégation 23, portant sur la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, ne définit pas de limite à la demande d'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal propose de retirer la délégation numéro 19 et de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 50 000 €, l'attribution de subventions.

Nbre de conseillers en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00



### **Questions diverses:**

- Point Budgétaire/comptabilité. Il est fait état en séance des consommés et restes a réaliser sur les deux sections, fonctionnement et investissements. l'exécution budgétaire est conforme au BP 2020 et n'appelle pas de remarques du Conseil municipal.
- Démission d'un conseiller municipal: Courrier réponse et de remerciement à Mr MILLET Eric à la suite de sa démission pour raisons personnelles, du conseil municipal et copie transmise à la Préfecture de Gironde.
- Report du repas annuel des anciens sur l'année 2021 en raison du contexte sanitaire sur Septembre. Il est proposé d'engager une action différente de type panier garni gourmand. <a href="https://www.colisgourmands.com/">https://www.colisgourmands.com/</a>
- Information sur la procédure de vente/acquisition de parcelle propriété Castel et chemin rural enclavé : Engagement de procédure de déclassement du chemin rural sans aucune desserte pour prévoir une cession/acquisition d'une parcelle Castel jouxtant le cimetière. Accompagnement Gironde Ressources pour mise en place procédure simplifiée d'acte administratif et choix du géomètre ABAC Créon pour procédure de bornage et renumérotation de parcelle. Projet d'acte pour fin 2020
- Point les actions en cours et travaux a engager, apres consultations, dans la limite des délégations accordées au maire, plan prévu au BP 2020, il est soumis pour validation du Conseil municipal, le plan travaux suivant :
  - Renouvellement matériel auto portée (10 950 € TTC) et nettoyeur haute pression nettoyeur haute pression (3 756.88 € TTC).
  - Réfection porte église en chêne devis SAS Laurent Frères (3 456 € TTC) pour une porte neuve en chêne de menuiserie en conservant la quincaillerie et si possible, remise en place des clous- et vis à l'identique de l'existant + mise en teinte à l'identique et reprise des gongs par scellement.
  - Réfection mur du cimetière (23 160 € TTC).
  - Nouvelle consultation pour Réfection du cheminement en béton désactivé.
  - Démarrage éclairage public : abri bus, cheminement lotissement et aire de loisir (chemin public piétonnier 20 794 € TTC, abri bus 4 682 € TTC, prises guirlandes chemin piétonnier 3 280 €).
  - Réfection du terrain de pétanque (3 986.40 € TTC).



### - Démarche étude voirie :

- Retour entretien avec le Centre Routier Départemental et démarche de sécurisation du carrefour RD 140, au Breuil.
- Accompagnement M. Véron pour lancer la maîtrise d'œuvre (5 820 € TTC pour la route de Pegneyre et 3 510 € TTC pour la route de Grand Champ).
- Retour assurance sinistre trottoir pris en charge.
- Travaux à suivre, raccordement, reprise béton en entrée agglomération Sud suite raccordement privé
- SEMOCTOM : présentation du projet photovoltaïque recevant un avis favorable du Conseil municipal.
- Mise en place du Flash info village COVID.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 22h00.

Date du prochain conseil municipal, à définir

Validation du compte rendu par le Conseil Municipal du

Pour signature :



MILLET Eric Absent	TARBES	QUESADA	DUBOS
	Nicolas	Marie France	Nadine
ITEY	MIOQUE	AYZE	NIOTOU
Stéphane	Alice	Jean-Marc	Jean Bernard
NOUGARO Jérôme Absent	CADASSOU Odile	COMELLI Ghislain	